ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 10 juin 2014 — N° 14

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la distinction de M. Antony Diaz, gagnant du premier prix de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers Canadian Foundation et du prix régional Énergie d'Hydro-Québec.

_____

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant sa participation à l'édition 2014 du Relais pour la vie au profit de la Société canadienne du cancer qui se tenait à Saint-Jean-sur-Richelieu.

_____

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le Festival des Minotaures.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire du Mouvement des Personnes d'Abord.

_____

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à sœur Denise Lainé.

M. Pagé (Labelle) fait une déclaration afin de féliciter M. Yoan Garneau, gagnant de *La Voix* 2014.

_____

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Phyllis Lambert.

_____

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner Le Relais pour la vie de Terrebonne.

_____

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise de la paternité.

_____

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 150e anniversaire de l'agence Ometz.

_____

À 13 h 58, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 12.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Thériault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport des activités des coroners du Bureau du coroner, pour l'année civile 2013.

(Dépôt n° 122-20140610)

_____

M. Blanchette, ministre délégué aux Mines, dépose :

Le rapport annuel 2010-2011 de la Société nationale de l'amiante;

(Dépôt n° 123-20140610)

Le rapport annuel 2011-2012 de la Société nationale de l'amiante;

(Dépôt n° 124-20140610)

Le rapport annuel 2012-2013 de la Société nationale de l'amiante.

(Dépôt n° 125-20140610)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, quatre extraits de pétition concernant une modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 782 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles);

(Dépôt n° 126-20140610)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 387 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Dufour (René-Lévesque);

(Dépôt n° 127-20140610)

– le troisième, extrait d'une pétition signée par 264 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Turcotte (Saint-Jean);

(Dépôt n° 128-20140610)

– le quatrième, extrait d'une pétition signée par 708 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Therrien (Sanguinet).

(Dépôt n° 129-20140610)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge (Chambly), conjointement avec Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), propose :

> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il dépose, d'ici la fin de la session parlementaire, la liste des 26 commissions scolaires touchées par l'abolition de la péréquation additionnelle.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec M. Pagé (Labelle), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue, du 12 au 15 juin prochain, de la 6e édition de l'événement du 1 000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

QU'elle salue l'ensemble des participantes et des participants qui pédaleront tout au long de ce marathon cycliste, et qui feront ainsi la promotion d'un mode de vie physiquement actif;

Enfin, qu'elle félicite et remercie l'initiateur de cet événement rassembleur et mobilisant, M. Pierre Lavoie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), présente une motion concernant une demande au gouvernement fédéral afin de mettre en place des mesures de sécurité particulières pour les établissements de détention du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance du transport collectif interurbain comme outil d'occupation dynamique du territoire, pour le développement régional et pour la lutte aux changements climatiques.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

– la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 juin 2014, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis), Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean) et M. Drainville (Marie-Victorin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Therrien (Sanguinet) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté le budget libéralo-caquiste de 2014-2015 qui abandonne la Politique économique Priorité emploi.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis),

Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin) et M. Therrien (Sanguinet), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À 18 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis), Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin) et M. Therrien (Sanguinet), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2014-2015 qui échoue à amorcer la transition de l'économie du Québec; limite son action à appuyer des secteurs économiques privés et traditionnellement masculins; n'offre aucun support significatif à l'économie sociale; et s'attaque directement à l'économie publique que représentent les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis), Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin),

M. Therrien (Sanguinet) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté le budget libéralo-caquiste de 2014-2015 qui démantèle les représentations du Québec à l'étranger.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis), Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Therrien (Sanguinet), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Bergeron (Verchères) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté le budget libéralo-caquiste de 2014-2015 qui expose des attentes à l'égard du gouvernement fédéral sans indiquer de quelle façon il compte arriver à des résultats concrets.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Dubé (Lévis), Mme David (Gouin), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Therrien (Sanguinet), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Bergeron (Verchères), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 21 h 30.

À 21 h 31, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 11 juin 2014, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 10 juin 2014, à 16 h 14, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, de M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, et de M. Reid (Orford), les représentants du premier ministre, de Mme Hivon (Joliette), la représentante du chef de l'opposition officielle, de M. Charette (Deux-Montagnes) le représentant du chef du deuxième groupe d'opposition, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 52 Loi concernant les soins de fin de vie

Le Président

JACQUES CHAGNON